

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04/02/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

| |
|----------------------|
| Séance N° 01 |
| 10/02/2025 |
| Délibération 003/1.1 |

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, ABU-AITA Maher, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs CHAUVIN Yannick, GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, Mme HA Christine.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien, HEMON Christian

Pouvoir : Mr CHAUVIN Yannick a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice.

Mr Pierre POUGEARD a été élu secrétaire.

OBJET : Avenant n° 1 au marché de vidéoprotection

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de signer un avenant avec l'entreprise BOUYGES, titulaire du marché de vidéoprotection pour des travaux d'installation d'un contrôle d'accès par badge pour la salle de vidéo et de corriger l'acte d'engagement initial portant sur une erreur matérielle sur l'acte d'engagement initial.

De ce fait, Madame le Maire demande aux membres présents de signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement notifié le 03/09/2024 à l'entreprise Bouygues suivant les modalités ci-dessous :

Objet de l'avenant :

- Modifications introduites par le présent avenant :
 - Correction de l'acte d'engagement d'une erreur matérielle pour remise en cohérence avec le CCAP initial sur le montant minimum et maximum annuel du marché mono attributaire à bon de commande, à savoir :
 - Montant minimum annuel : 0 €
 - Montant maximum annuel : 250 000 €

A noter : cette modification n'impact pas le montant de la prestation minimum et maximum du CCAP

- Sécurisation du local dans lequel sera installé l'ensemble de l'infrastructure système (serveurs) du dispositif de vidéoprotection. Devis AOF921-1 A en date du 28/11/2024

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 4 023,00 €
- Montant TTC : 4 827,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,44 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 77 956,57 €
- Montant TTC : 93 547,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame Le Maire
- à signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement notifié le 03/09/2024 à l'entreprise Bouygues suivant les modalités ci-dessus.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance
Mr Pierre POUGEARD